

OBJECTIF **emploi**

Service public de l'emploi
Office régional de placement



SOMMAIRE

Editorial Bruno Parnisari	p. 2
Dossier Jean Chatelain et les maisons-cube	p. 2-3
Economie Développement économique et durable	p. 4-5
Marché du travail Perspectives sur le front du chômage	p. 6-7
Une journée avec... Denis Loviat, inspecteur du travail	p. 8
Fiche ORP Professionalisation du métier de conseiller	

Construire autrement

EDITORIAL

Bonne année risquée!

La très vigoureuse conjoncture des années 2004 à 2007 restera dans les esprits. Pour l'économie mondiale, pour l'économie européenne, pour la Suisse et ses régions, les quatre dernières années resteront dans les annales : prospérité partagée, envolée des marchés financiers et boom immobilier dans plusieurs pays de l'OCDE. Pour la Suisse et les pays voisins, la bonne conjoncture aura déployé des effets très heureux sur l'emploi et le chômage. Et grâce à des politiques d'ouverture, on aura assisté à des soldes migratoires positifs bienvenus et par là même, à une extension supplémentaire de l'offre de travail. Mais en économie, rien n'est jamais acquis d'avance.

A chaque période d'abondance sont associées certaines tensions. Les prix des matières premières, du pétrole en particulier, auront connu des hausses d'une ampleur presque sans précédent. Le rôle des économies émergentes, leur demande, est à cet égard déterminant. A l'avenir également, nous ferons face à d'autres changements des prix relatifs, dont personne ne peut encore prévoir l'ampleur et l'étendue. L'exposition des banques et des assurances suisses aux événements des marchés financiers et la dépendance de notre économie de ces secteurs-clés auront rehaussé davantage les bonnes récoltes de notre conjoncture. Depuis le mois d'août dernier, l'actualité nous a toutefois rappelé que les avantages ne peuvent jamais être dissociés des risques. L'un ne peut aller sans l'autre.

2008 sera une bonne année, donc à nouveau une année risquée. La Suisse a de grandes chances d'en tirer parti et de contribuer aussi à la poursuite de cette prospérité de l'économie mondiale. Pour cela quelles recettes ? Les mêmes que celles que nous avons utilisées récemment : au-delà des politiques économiques, courage, confiance et envie de faire mieux seront autant nécessaires à l'économie qu'à l'Euro 2008 de football !

Bruno Parnisari

Chef du secteur Conjoncture,
Secrétariat d'Etat à l'économie

Lire aussi l'article
en pages 6-7

DOSSIER

Jean Chatelain, une écoute et une vision

Qu'il se lance dans un projet de construction ou d'aménagement du territoire, un fil rouge sous-tend la démarche de l'architecte Jean Chatelain, à Delémont: ce qu'il appelle la méthode participative. Ecouter, comprendre, modéliser un scénario minimal évolutif, plutôt qu'imposer les «bonnes solutions». Sans perdre de vue l'essentiel, le respect de l'environnement.

«J'aime comprendre ce que les gens ont dans la tête, dit-il d'emblée. Confronter mon savoir d'architecte et d'aménagiste aux points de vue des utilisateurs. Je fais voir les choses, les gens choisissent.» Alors, bien sûr, il faut apprendre à regarder, ce qui peut déstabiliser certains adeptes du «clé en main». Jean Chatelain ne se fait d'ailleurs pas d'illusions: «Je pars du principe que ce que je fais et la

manière dont je le fais n'intéressent guère que 5% des gens. Et je m'en satisfais». Mais que fait-il donc, cet homme-là? Il revalorise des plans d'aménagement, diront quelques-uns. Il construit des maisons-cube, diront la plupart. Des maisons évolutives, préciseront certains. Des constructions Mînergie, ajouteront d'autres. En résumé, il crée des habitats durables. «Je n'ai pas un seul



Les maisons-cube (ci-dessus à Courtételle) s'inspirent des bâtiments industriels, dont les structures métalliques permettent une utilisation optimisée de l'espace et offrent une certaine modularité de par leur mode squelette: le poids des étages ne repose pas sur les cloisons intérieures, qui peuvent être déplacées au gré des envies et des besoins. Cette structure présente la particularité d'être formée de deux cubes qui s'emboîtent l'un dans l'autre. Le premier constitue l'ossature de la maison. Il est réalisé en acier, choisi pour ses qualités porteuses. Les pièces non habitées (armoires, locaux de service, galetas) sont situées dans ce cube extérieur, qui n'est pas chauffé. Le second cube, fait essentiellement de bois, compose la partie habitable et vient se greffer dans le premier. La maison est orientée plein sud, où de grandes baies vitrées triple épaisseur assurent une isolation thermique optimale et constituent la principale source de chaleur et de luminosité. Chauffage et eau chaude sont produits par un système géothermique à air, auquel s'ajoute un système de ventilation. La maison-cube n'est pas complexe à construire. Les matériaux utilisés sont courants; les pompes à chaleur sont des modèles simples; la ventilation est l'élément le plus complexe, mais ne requiert pas un savoir-faire exceptionnel. Pour un petit modèle tout équipé (200m² habitables sur deux étages) compter environ 450000 francs. (Maisons à vivre/cf)

langage esthétique. Mes conceptions architecturales relèvent de choix stratégiques pour proposer des maisons propres et transformables.» Des conceptions qui commencent à lui valoir un joli succès un peu partout en Suisse romande, où il court d'un chantier à l'autre du lundi au samedi. «Il faut absolument que je délègue, je cherche un dessinateur, une personne qui m'épaule au bureau et sur les chantiers, quelqu'un qui partage ma vision, bien entendu.»

L'aspect énergétique constitue la principale motivation des particuliers qui s'adressent à Jean Chatelain pour la construction – ou la rénovation – de leur maison. «Mais je demande toujours aux gens ce qu'ils sont prêts à faire pour consommer moins. Vivre fenêtres fermées sous ventilation contrôlée? Attendre deux heures entre deux coulages de bains? Passer la première demi-heure de la journée par 16°C? De leurs réponses dépend la forme, voire l'avenir tout court, de notre collaboration. Car si 90% d'entre nous s'intéressent aux questions énergétiques, seuls 10% franchissent des pas décisifs!» Sans toujours aller au bout de leur démarche. L'architecte livre une anecdote paradoxale. Dans leur maison-cube écologique, certains acquéreurs aménagent un spa. Et sur les parvis stationnent parfois de bien grosses cylindrées! Est-ce l'économie d'énergie qui les motive ou l'économie pécuniaire, une construction Minergie consommant jusqu'à 90% moins d'énergie que les autres bâtiments?

Jean Chatelain, lui, est allé au bout de son rêve. Sa maison, construite en 2003 aux normes Minergie (enveloppe étanche à l'air, grosse isolation thermique, aération automatique et production de chaleur efficace), est aujourd'hui 100% propre. «Zéronergie» si l'on peut dire. Elle fonctionne de manière totalement autonome grâce à l'installation de panneaux solaires. «Plus de facture d'électricité, ni pour le chauffage, ni pour l'eau chaude sanitaire. Pour peu qu'une maison soit peu gourmande, il est simple d'assurer sa consommation avec des énergies vertes.» Une «vision 0» dont Jean Chatelain rêve de voir l'avènement dans toute la cité. «La notion de bilan énergétique 0 devrait devenir la référence dans la construction, qu'il s'agisse de maisons individuelles, d'immeubles locatifs,

de bâtiments administratifs et même d'usines. Les villes organiseraient des champs d'énergie verte pour les approvisionner. On y viendra à mesure que le prix de l'énergie aug-

mentera. L'énergie a une valeur beaucoup plus élevée que ce qu'on la paye aujourd'hui!»

Catherine Friedli



Grandes surfaces vitrées, grandes surfaces de sols sans recoins, l'entretien est particulièrement facile dans la maison-cube et la ventilation contrôlée amène un confort supplémentaire (température régulière, absence d'odeurs persistantes). Quant à l'ossature métallique, qui rebute certains, une fois correctement mise en terre elle est neutre!

Constructions Minergie, le canton du Jura progresse

«Sur 200 nouvelles constructions sorties de terre en 2007, dix ouvrages ont fait l'objet d'une demande de label Minergie», indique Michel Frey, responsable cantonal de l'efficacité énergétique. «Le canton en compte 40 depuis le lancement du standard en 1998. Une nette évolution a été observée en 2007, malgré un certain retard par rapport aux voisins de Suisse romande. Le plus faible pouvoir d'achat des Jurassiens peut être une explication, la plus-value sur une construction Minergie se situant entre 5 et 10% selon la qualité du projet de base, surcoût que la subvention de 5000 francs permet de couvrir partiellement. Et la prise de conscience est certainement plus lente dans une région «verte» comme la nôtre. Mais malheureusement, les professionnels du bâtiment, dans leur majorité, ne poussent pas à la roue! Les

formations organisées régulièrement par l'Office cantonal de l'énergie en collaboration avec l'association Minergie à leur intention (aération, isolation, énergies renouvelables, constitution d'un dossier Minergie, etc.) sont régulièrement annulées faute de participants. Or, il est clair que l'impulsion d'un architecte, par exemple, peut être déterminante dans les choix des particuliers. En fin de compte, ce sera probablement la hausse des coûts des énergies fossiles et de l'électricité qui dictera un changement d'approche». Au plan public, tout nouvel investissement de l'Etat dans des projets immobiliers d'envergure fait l'objet d'une évaluation des surcoûts pour l'obtention du label Minergie. Les derniers ouvrages approuvés par le Parlement sont conformes au standard Minergie (CPP et Séminaire du Lycée à Porrentruy). (cf)

ÉCONOMIE

Développement durable : où en sommes-nous ?

Le développement durable, défini en 1983 comme le moyen de ne pas compromettre le niveau de vie des générations futures («Notre avenir à tous» de la commission Brundtland) est aujourd'hui un principe admis aussi bien par les gouvernants politiques que par une importante part de la population. Les cris d'alarme des scientifiques sont enfin entendus et la pression des associations écologiques et des médias a fait d'une préoccupation longtemps confidentielle un souci majeur. Tentons un aperçu global de cette problématique fondamentale.

Que savons-nous? Grâce à la mobilisation des scientifiques, nous avons actuellement quelques certitudes. Nous savons que la Terre se réchauffe. Un réchauffement accéléré depuis une centaine d'années et qui pourrait être de 1,8 à 4° d'ici 2001, selon les prévisions du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (le GIEC, Prix Nobel de la Paix 2007 avec Al Gore). Ce réchauffement est dû à l'émission, par les activités de l'homme (cause anthropique), de gaz dits à effet de serre (GES) qui gonflent la couche gazeuse qui permet la vie sur la Terre. Cette dégradation de l'effet de serre

emprisonne la chaleur solaire que la Terre renvoie dans l'espace et augmente de ce fait la température terrestre. Le principal GES est le gaz carbonique (CO₂) qui provient de la combustion du pétrole, du charbon, du gaz naturel par nos voitures, les avions, les usines, les mines, les raffineries, l'agriculture, etc. Nous savons également que ce réchauffement a de très graves conséquences: fonte des glaciers et des glaces polaires, hausse du niveau des océans, cyclones et ouragans, destruction de la biodiversité (faune, végétaux, mangroves, coraux), désertification, risques sanitaires, migrations, etc.

Les scientifiques admettent que certaines corrélations nécessitent un approfondissement. Ce doute honnête des scientifiques est exploité par quelques sceptiques du climat, qui dénoncent une «nouvelle religion du réchauffement climatique». Nous avons bien sûr lu les thèses des Lomborg («L'écologiste sceptique»), Allègre («Ma vérité sur la planète») et Lenoir («Climat de panique»). Ces chercheurs contestent soit la cause anthropique du réchauffement, soit la dégradation de l'effet de serre, soit encore la réalité même du réchauffement. Face aux 2 500 scientifiques du GIEC, aux thèses des Hubert Reeves, Les-



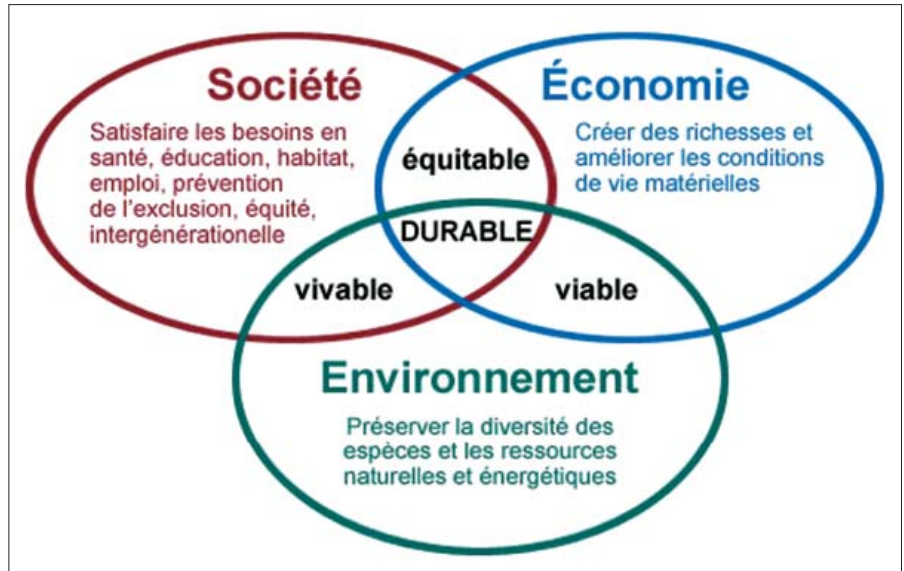
Les éoliennes de la centrale de Mont-Crosin ont couvert les besoins en électricité de 3200 ménages en 2007. La centrale solaire de Mont-Soleil a fait de même pour 200 foyers.

ter Brown, Jean Jouzel, Dominique Bourg et cent autres, aux démonstrations de Greenpeace, du WWF et de milliers de scientifiques glaciologues ou météorologues, ces contestataires en mal de renommée ne font pas le poids. Ce sont, a dit un autre scientifique, «soit des ignorants, soit des malhonnêtes». La simple étude de l'évolution des émissions de GES (30% depuis un siècle pour le CO2) et de la consommation des énergies fossiles démontre la grave inculture environnementale de ces «enviro-sceptiques». Le film d'Al Gore («Une vérité qui dérange») et le rapport de Nicholas Stern sur le coût d'une inaction (5 500 milliards de dollars et le déplacement de 200 millions de personnes) ont aidé à sensibiliser chacun à la réalité du réchauffement climatique.

La situation est-elle pour autant désespérée? Un regard lucide sur l'état de notre monde n'encourage certes pas à l'optimisme. Une consommation croissante d'énergies fossiles polluantes, une population qui pourrait atteindre 8 milliards de personnes dans quelques décennies, un épuisement programmé des énergies non renouvelables, une accumulation de problèmes sources de conflits (migrations, raréfaction de l'eau, désertification, famines). Tel est le tableau que nous pouvons brosser dans notre contexte de dérèglement climatique. Nous devons dès lors tout entreprendre pour donner raison au poète allemand Hölderlin (1770-1843): «Là où croît le danger croît aussi ce qui sauve». Qu'est-ce qui, dès lors, peut nous sauver? Résumons quelques raisons de rester optimistes...

La première de ces raisons, c'est la prise de conscience politique du danger réel du réchauffement climatique. Une prise de conscience dès le Sommet de la Terre à Rio (1992), confirmée au Protocole de Kyoto (1997). Le récent sommet de Bali, s'il n'a rien résolu, n'a pas fermé la porte à un Kyoto II, dès 2012, qui se préparera dès ce printemps.

Ensuite, l'épuisement et le renchérissement programmés des énergies non renouvelables, accentués par la croissance de la Chine et de l'Inde, servent de ressort au développement d'énergies renouvelables. Outre l'hydrau-



Le développement durable a pour but de concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète. Un concept qui ne se limite pas à une prise de conscience écologique, donc.

lique et le nucléaire (le débat ne fait que commencer), ces énergies renouvelables se développent: l'éolien, le solaire (thermique et photovoltaïque), la géothermie (pompes à chaleur), les agrocarburants de deuxième génération (non concurrents à l'alimentation, par exemple le biomasse). La recherche et les premiers essais en matière de maîtrise de l'hydrogène (pile à combustible par exemple), de captage du gaz carbonique ou de l'électricité motrice sont également des espoirs réels pour notre siècle.

Enfin, la corrélation croissante entre environnement et économie est un signe d'une évolution positive. L'écologie et l'éthique deviennent «rentables», les fonds éthiques se multiplient, les bourses de carbone sont entrées dans les moeurs capitalistes, des entreprises prospèrent dans la construction d'éoliennes ou de panneaux solaires. Pour conclure, nos sociétés doivent impérativement réduire leurs émissions de GES. L'objectif de 20% de l'Union européenne n'est pas utopique s'il est adopté par tous les pays. Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), qui estime que la lutte contre le réchauffement coûtera 1,6% du PIB mondial, recommande aux pays dévelop-

pés de réduire leurs rejets de gaz polluants de 80% d'ici 2050. La seule solution réaliste nous semble être la généralisation du système européen d'un marché du carbone, initié par le Protocole de Kyoto. Ce système d'échange de permis d'émission de CO2 sur la base de quotas a l'avantage de coller à la pratique de l'économie de marché. L'expérience européenne, malgré ses péchés de jeunesse, pourra servir de modèle. La Suisse se prépare à entrer dans ce marché et continue à réduire ses émissions de carbone: taxe CO2, centime climatique, politique d'efficacité énergétique (société à 2000 watts, label Minergie, Agenda 21, Cités de l'énergie) vont dans le bon sens. Nous espérons ainsi donner tort au poète Edmond Rostand qui disait être «optimiste quant à l'avenir du pessimisme».

Roger Schindelholz
Economiste

Quelques lectures généralistes récentes:

- *Science et Avenir. Hors série. Mars/avril 2007*
- *«Demain la Terre». Le Monde. Hors série. Août 2007*
- *La Vie économie. Septembre 2007*
- *L'AGEFI Magazine. Décembre 2007*
- *«2007, l'année verte». Le Temps. 29 décembre 2007*

Le conseiller ORP, un professionnel qui reste au contact

Le travail de conseiller ORP ne s'improvise pas. Aujourd'hui, chacun des 17 conseillers en personnel intervenant à Delémont, Porrentruy et Saignelégier est tenu de passer un brevet fédéral. Sans parler de la formation continue à laquelle il participe régulièrement. Le pourquoi d'un tel investissement dans la formation.

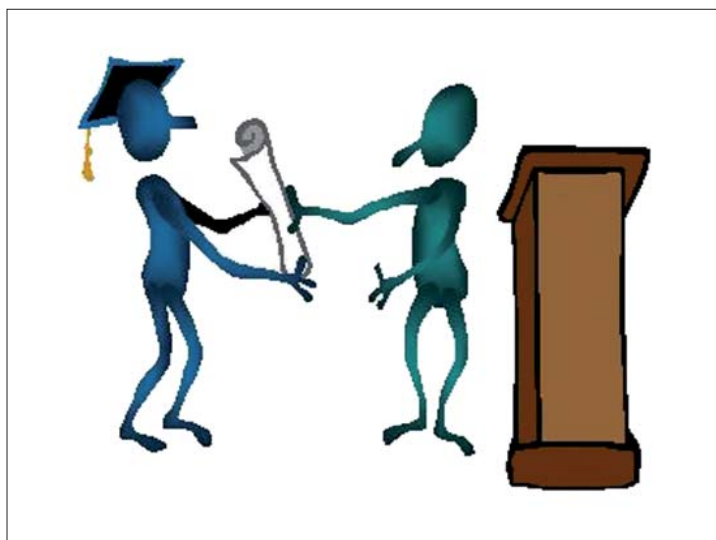
Voici plus de dix ans que les ORP existent. Pour remplir efficacement leur mission, ils se doivent de disposer d'un personnel performant et proche de la réalité du marché du travail. Raisons pour lesquelles un candidat est engagé pour s'occuper spécifiquement d'un secteur d'activités, secteur d'activités dont, bien entendu, il est lui-même issu. Il sait donc d'expérience de quoi il retourne lorsqu'il épaulé un demandeur d'emploi dans ses recherches. De plus, il suit dès son entrée en service une formation de base qui est complétée, dans les cinq ans, par un brevet fédéral de conseiller en personnel. C'est une obligation légale pour tous les collaborateurs engagés après le mois de juillet 2003.

Certaines formations et expériences professionnelles sont cependant reconnues comme équivalentes à ce brevet:

- brevet de spécialiste en gestion du personnel;
- brevet de spécialiste en assurances sociales ou diplôme d'expert en assurances sociales pour les collaborateurs au bénéfice d'au moins deux ans d'expérience dans le domaine;
- diplômes professionnels et universitaires, lorsque les personnes attestent d'au moins deux ans dans un Service public de l'emploi, de la réussite de deux modules du brevet fédéral de conseiller en personnel et d'une appréciation professionnelle positive;
- dans le cas de collaborateurs au bénéfice d'autres diplômes professionnels ou universitaires engagés avant juillet 2003, l'équivalence est aussi donnée s'ils justifient d'une activité d'au moins quatre ans dans les RH, dont deux dans un Service public de l'emploi et, là aussi, d'une appréciation professionnelle positive.

Dès 2009, c'est-à-dire demain, deux nouveaux cursus seront mis en place, tant il est vrai que ce métier évolue en permanence:

- formation avec brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines, option gestion du personnel et conseil en personnel;
- formation avec diplôme fédéral de responsable en ressources humaines.



70% des conseillers en personnel de l'ORP-Jura sont titulaires du brevet fédéral de conseiller en personnel ou disposent des équivalences requises. Deux sont actuellement en formation pour l'obtention du précieux titre. Les autres entameront leur formation dès le début 2009.

Pour ma part, j'appartiens à la vague de conseillers engagés en 2003, alors que le taux de chômage était au plus haut. Une fois

ma formation de base terminée, en 2004, j'ai entrepris de suivre les sessions de cours qui m'ont permis d'obtenir le brevet fédéral en octobre 2007. Deux années qui m'ont demandé beaucoup d'énergie, mais qui se révèlent enrichissantes. J'ai acquis des compétences supplémentaires dans le domaine du conseil et du placement, mais aussi de la psychologie et du droit, qui sont autant d'outils que je peux mettre à la disposition des demandeurs d'emploi de notre région. J'encourage mes collègues en formation et ceux qui débiteront prochainement; cela en vaut vraiment la peine!

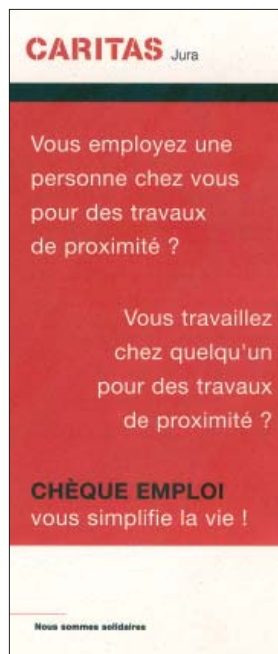
Gérard Métille
Conseiller en personnel de l'ORP-Jura à Delémont

Chèque emploi: premier objectif rempli

Caritas Jura lançait son chèque emploi en février dernier. L'association tire un bilan positif de sa première année de gestion et mise sur le développement de cette prestation. A fin 2007, 53 employeurs y avaient déjà adhéré.

Nettoyages, jardinage, appui scolaire. Les travaux de proximité rémunérés dans le cadre familial sont très prisés... et se règlent généralement «au noir». Mais depuis une année, les employeurs n'ont même plus l'excuse de la complexité administrative pour recourir à cette pratique interdite: le chèque emploi simplifie considérablement leurs démarches, tout en assurant aux employés une couverture sociale (accidents, AVS/AI/APG/AC). Il leur en coûte évidemment un peu plus, entre 10 et 15%, le prix à payer pour une relation de travail en règle et respectueuse.

C'est le Gouvernement jurassien qui avait mandaté Caritas Jura pour gérer le chèque emploi, qui fonctionne à satisfaction dans tous les autres cantons romands. Lancé en février 2007, le chèque emploi jurassien a séduit en onze mois 53 employeurs, principalement pour des travaux ménagers et des gardes d'enfants. L'objectif de 50 adhérents que s'était fixé l'association a donc été dépassé. Et l'introduction de la Loi sur le travail au noir, au 1^{er} janvier de cette année, devrait avoir des effets positifs sur le nombre d'utilisateurs de cette prestation.



Le chèque emploi offre aux adhérents la prise en charge de toutes les démarches administratives relatives à l'affiliation de leurs employés aux assurances sociales. Moyennant une participation aux frais et une avance salariale, Caritas verse les cotisations aux assurances sociales, tandis que l'employeur verse le salaire net à l'employé. C'est le système «charges», que préfèrent la grande majorité des utilisateurs. Dans le système «charges et salaire», Caritas verse également le salaire.

La gestion de cette première année d'activité a généré 210 heures de travail chez Caritas Jura, qui entend à présent faire la promotion du chèque auprès des associations soucieuses de régulariser la situation des personnes rémunérées pour leurs activités en leur sein. A terme, et toujours dans le cadre du chèque emploi, l'association aimerait également fonctionner comme une bourse de l'emploi, qui mettrait en relation employeurs et employés potentiels. (cf)

Renseignements: cheque.emploi@caritas-jura.ch

QUESTION DE CHÔMEUR

Que m'arrive-t-il si je tombe malade pendant mon chômage?

Si vous êtes en incapacité de travail passagère (ordre de grandeur: moins de 6 mois), l'assurance-chômage vous indemniserait durant 44 jours au maximum durant le délai-cadre, mais au plus 30 jours par cas de maladie. Si l'incapacité se prolonge, vous ne percevrez plus d'indemnités, sauf si vous avez conclu une assurance perte de gain. Si vous êtes encore assuré collectivement (depuis votre dernier emploi), vous pourrez demander votre transfert dans l'assurance individuelle, dans les 3 mois dès réception de l'avis de l'assureur concernant le

droit de passage. En cas d'incapacité de travail de longue durée (plus de 6 mois), vous ne serez indemnisé par l'assurance-chômage que si vous êtes encore capable de travailler et en recherche d'emploi. Si votre atteinte à la santé restreint vos chances de retrouver du travail, vous devrez revendiquer des prestations auprès de l'AI. Dans ce cas, l'assurance-chômage couvrira durant un certain temps votre perte de gain avant que l'AI ne statue, pour autant que vous ne soyez pas manifestement inapte au placement.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Chômage: évolution et perspectives

L'année 2007 a réjoui les observateurs de l'économie et du marché du travail. A l'instar de la Suisse, notre région a vu l'emploi progresser et le taux de chômage reculer. Si l'on peut se montrer satisfait de cette embellie, une évaluation plus large de la situation aboutit à des conclusions plus contrastées et des interrogations sur l'évolution du chômage dans le Jura. Notamment en raison de l'ouverture des frontières et de la révision de la Loi sur l'assurance-chômage.

En 2007, le Jura a vu son taux de chômage reculer de manière significative pour la 4^e année consécutive. La décrue s'est même accélérée, le taux de chômage en moyenne annuelle reculant de 3,8% en 2006 à 3,3% en 2007. Le taux de demandeurs d'emploi a également diminué pour passer de 5,9% à 4,9% entre janvier et décembre 2007. Le nombre moyen de chômeurs sur l'année s'établit ainsi à 1139 (2006: 1308) et celui des demandeurs d'emploi à 1788 (2006: 2018) personnes. Comme au cours des années précédentes et en raison de facteurs saisonniers bien connus (fin de la scolarité et des formations professionnelles en juillet, ralentissement des chantiers dans la construction dès novembre), la décrue s'est surtout manifestée de mars à juin et d'août à octobre.

DÉCROISSANCE RALENTIE ET ÉLEVATION DU SEUIL MINIMAL

Pour mieux apprécier la dynamique propre au marché du travail jurassien, il convient de se situer dans le cadre temporel des cycles conjoncturels. On peut alors constater que l'évolution observée durant ces dernières années n'est pas semblable à celle de la période correspondante du cycle conjoncturel précédent. En effet, durant la période 1998-2000 (3 ans), le chômage a reculé de 73% pour atteindre une moyenne inférieure à 2%. En revanche, durant la dernière période 2004-2007 (4 ans), le chômage a certes régressé mais de seulement 31%, pour atteindre une moyenne de 3.3% (graphique 1). Ce premier constat est important. Il tend à confirmer l'hypothèse d'un renforcement de la composante structurelle du chômage dans le Jura, avec pour conséquence l'augmentation du seuil minimal du chômage d'un cycle à l'autre.

Deuxième constat: l'évolution du chômage dans le Jura par rapport à la moyenne suisse. Au cours du cycle précédent, la dynamique conjoncturelle a induit une décrue du chômage plus rapide et plus marquée dans le canton du Jura qu'à l'échelle du pays. Aussi a-t-on pu constater dans la période de décroissance 1998 à 2001, que le Jura enregistrait, de manière régulière, un taux de chômage se situant au même niveau, voire en dessous de la moyenne suisse. L'évolution actuelle n'est malheureusement plus comparable, car durant la période de baisse des quatre dernières années, le chômage jurassien est resté continuellement en dessus de la moyenne suisse. Conséquence de ce phénomène de découplage: si notre canton se positionne encore relativement bien par rapport aux autres cantons romands, il figure néanmoins parmi les sept cantons enregistrant un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale à la fin de l'année 2007 (graphique 2).

DÉCOUPLAGE ENTRE JURA ET SUISSE

PRÉVISION POUR 2008

Selon les dernières prévisions émises par de nombreux instituts spécialisés, le sommet du cycle conjoncturel a déjà été atteint et le ralentissement de l'économie mondiale qui se précise devrait avoir pour conséquence un ralentissement de l'expansion économique également en Suisse et le recul du taux de chômage devrait progressivement s'arrêter en 2008. Dans cette optique, la Confédération table pour 2008 sur une moyenne annuelle du taux de chômage de 2.5% à 2.6%. Dans un contexte international marqué actuellement par de très nombreuses incertitudes et risques potentiels (fortes tendances récessives aux Etats-Unis), il est cependant très difficile de se livrer à des prévisions fiables, même à court terme. Il est préférable de s'inscrire dans une optique prospective plus large et de porter notre attention sur quelques facteurs plus spécifiques qui pourraient à moyen terme déterminer en profondeur l'évolution du marché du travail dans notre région.

RÉACTIVITÉ CROISSANTE

Dans ce sens, rappelons tout d'abord que la structure de notre économie régionale, toujours constituée pour une large part d'entreprises industrielles souvent sous-traitantes et/ou productrices de biens destinés à l'exportation, expose plus fortement notre canton à une future dégradation conjoncturelle avec pour conséquence des effets négatifs marqués sur l'emploi. Ainsi, en 2001, le ralentissement économique a eu des effets rapides et conséquents sur le marché du travail jurassien alors qu'à l'échelle nationale, les effets se sont fait sentir de manière plus progressive et moins forte. Il n'est dès lors pas impossible que la réactivité croissante de notre marché de l'emploi à la conjoncture internationale s'observe

à nouveau déjà au cours de cette année. Si le remède à cette situation est bien connu et réside dans la diversification et l'orientation vers des activités à plus forte valeur ajoutée, sa mise en œuvre est difficile et longue. La mission du dispositif CREAPOLE SA se situe précisément dans cette perspective stratégique majeure.

OUVERTURE DES FRONTIÈRES

L'observation active du marché du travail menée par le Service des arts et métiers et du travail durant ces dernières années marquées par une bonne conjoncture nous permet d'ores et déjà de constater que l'ouverture des frontières déploie tous ses effets dans nos entreprises, en particulier industrielles. Dans une région frontalière comme le Jura, il en résulte un accroissement continu et significatif du nombre de frontaliers, qui représentent aujourd'hui de manière permanente plus de 50% du personnel de plusieurs entreprises jurassiennes. En d'autres termes, la main-d'œuvre frontalière ne remplit plus une fonction de main-d'œuvre d'appoint mais constitue une composante effective du marché du travail régional indépendante de l'évolution conjoncturelle. Conséquence: la main-d'œu-

vre frontalière augmente de manière continue et par paliers. La concurrence sur le marché du travail est donc devenue plus vive et la pression résultante sur les salaires est tout à fait observable. A n'en pas douter, la libre circulation des personnes constitue un facteur déterminant de l'évolution de l'économie et du marché du travail régional. Quels seront alors les effets des nouvelles conditions d'accès à la main-d'œuvre frontalière dans une situation de mauvaise conjoncture? Pour une part non négligeable, ils dépendront tant de la politique du personnel pratiquée par nos entreprises que de la capacité de la main-d'œuvre jurassienne à répondre aux besoins de notre économie en termes de compétences. Il s'agit là assurément d'un défi permanent à relever en termes de politique de formation et de développement continu des compétences. Plus globalement, la libre circulation des personnes constitue une problématique et un enjeu socio-économique et politique très important pour notre canton, en particulier dans la perspective des votations de 2009.

RÉVISION DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

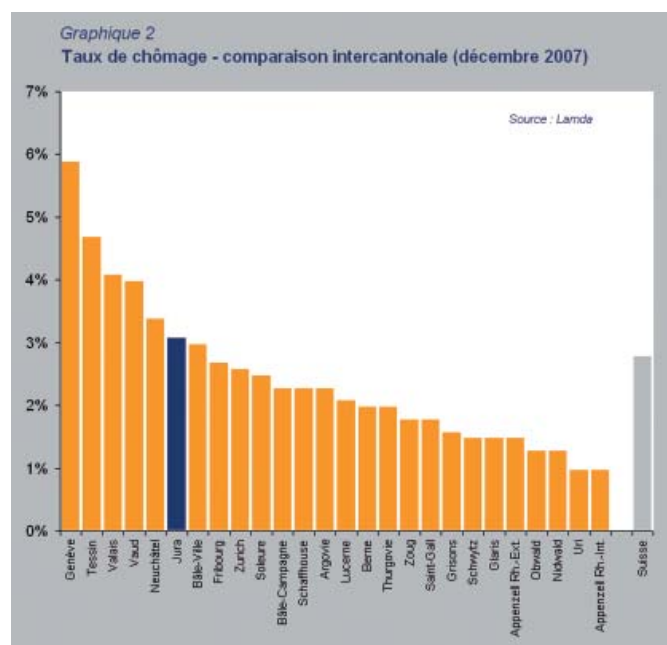
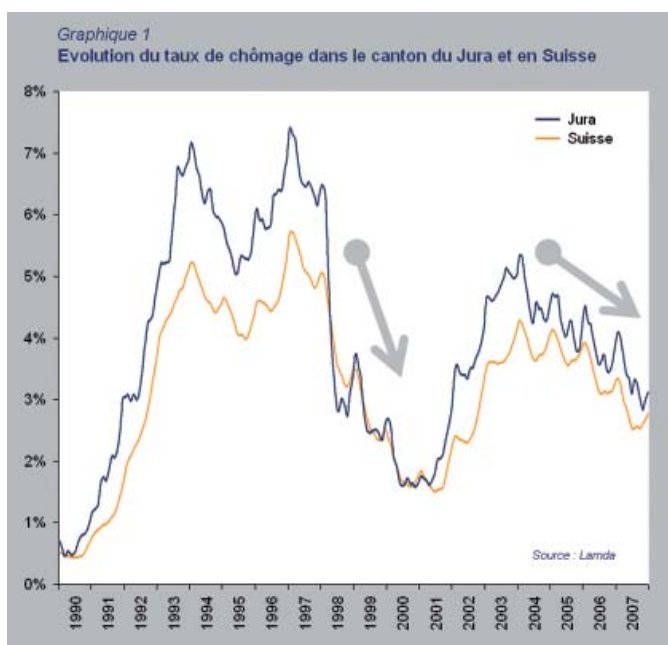
Troisième facteur d'influence sur le chômage, dans le Jura comme en Suisse d'ailleurs:

la révision prochaine de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI), actuellement en consultation. Ce projet, qui vise notamment une réduction des coûts, prévoit diverses adaptations dans le sens d'une diminution des prestations. S'il est encore trop tôt pour faire des prévisions sur le contenu exact de la loi, qui résultera du débat politique, on peut néanmoins redouter pour une région telle que le Jura des effets de transfert sur le dispositif cantonal régi par la Loi sur les mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi (LMDE) et le secteur social.

En dépit de son caractère succinct, cette analyse prospective permet de dire que le phénomène du chômage restera à moyen et à long terme un problème préoccupant pour le canton du Jura. Dans un tel contexte, la stratégie de conseil, d'amélioration des compétences et de placement menée depuis plusieurs années par le Service public de l'emploi jurassien en étroite collaboration avec de nombreuses entreprises reste plus que jamais d'actualité.

Gérald Kaech

Chef du Service des arts et métiers et du travail



Une courbe jurassienne qui reste au-dessus de la moyenne même en période de décrue. Jura bien placé par rapport aux autres cantons romands, mais pas au plan national.

UNE JOURNÉE AVEC...

Denis Loviat, promoteur de bonnes conditions de travail

Aménagement des horaires de travail, protection de la santé, prévention des accidents et maladies professionnels sont au cœur des préoccupations de Denis Loviat. Normal, il est inspecteur du travail, un métier qui le plonge dans le quotidien parfois austère des travailleurs.

8h. C'est un petit matin gris, froid et humide de décembre. Denis Loviat prend le volant en direction de l'Ajoie. Mission du jour: contrôler les conditions de travail dans une petite entreprise de polissage. Une visite de routine effectuée quelques semaines plus tôt l'a fait soupçonner des irrégularités qu'il tient, le cas échéant, à mettre au jour.



La première surprise survient avant même l'ouverture du classeur contenant les fiches de paye des employés. Il est plutôt épais, le classeur, pour une

entreprise qui se décrit comme artisanale, donc n'employant pas plus de 6 personnes. Et, de fait, il contient les données personnelles et salariales de 18 personnes. Largement assez de monde, donc, pour constituer une entreprise industrielle au sens de la Loi sur le travail. L'examen des fiches qui s'ensuit réserve quelques curiosités à l'œil avisé de l'inspecteur du travail, qui vérifie ici l'adéquation des salaires avec les contrats de travail, traque d'éventuelles retenues ou modifications de contrats. Les salaires de certaines employées frontalières françaises - certes non qualifiées - sont excessivement bas, de l'ordre de 2400 francs pour un 100%. Or, l'entreprise a beau n'être affiliée à aucune convention collective de travail, elle n'en est pas moins tenue de respecter les pratiques en vigueur dans la région, ce qui n'est en l'espèce pas le cas. Autre document passé au crible, le cahier des présences, qui montre une certaine propension à la mauvaise conversion des minutes de la timbreuse en centièmes, mais indifféremment au bénéfice et au détriment des employés. La bonne foi n'est donc en l'espèce pas mise en doute. Mais l'inspecteur s'aperçoit aussi que les heures de travail supplémentaire de certains employés ne sont pas reportées sur les fiches de paye, donc pas

compensées, et encore moins majorées des 25% de rigueur. La matinée de Denis Loviat se révèle décidément riche en découvertes. S'étonnant à haute voix de ne pas avoir trouvé dans le classeur du personnel les références de l'employée administrative française avec laquelle il s'entretient depuis une bonne heure, il s'entend répondre par cette dernière qu'elle travaille... bénévolement. Vous avez dit étrange?

Un passage par les communs et l'atelier clôt la visite de l'entreprise. L'occasion pour l'inspecteur d'inviter le patron à aménager des vestiaires séparés pour les femmes et les hommes, et à mettre rapidement en place un système de sécurité interne dont l'entreprise est encore dépourvue.

13h. De retour dans son bureau au Service des arts et métiers et du travail à Delémont, Denis Loviat récapitule le travail de suivi qui l'attend. Un travail considérable, qui l'occupera plusieurs jours, puisque les irrégularités débusquées violent plusieurs législations et nécessitent des interventions diverses: Loi sur le travail au noir, Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers, Loi sur le travail, Loi sur l'assurance-accidents. Certaines infractions seront dénoncées au Procureur. Une analyse des données salariales sera en outre remise à la Commission tripartite cantonale, qui pourra décider de convoquer l'entreprise, une entreprise qui risque plusieurs amendes. Il s'agit bien entendu d'un cas extrême, un de ces cas sur lesquels l'inspection du travail doit agir en priorité. La plupart des entreprises respectent en grande partie les législations en vigueur. (cf)

Plaidoyer pour un environnement de travail respectueux de la santé physique et psychique des salariés.

Impressum:

Rédactrice responsable: Catherine Friedli
catherine.friedli@jura.ch / tél.: 032 420 52 52
Objectif emploi: tirage 2400 exemplaires
Rue du 24-Septembre 1 / 2800 Delémont
www.jura.ch/amt

«Les termes utilisés pour désigner les personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes»

« Les rêves doivent être suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue lorsqu'on les poursuit. » Oscar Wilde